



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **7 juillet 2026 à 19h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site Web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : [www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct](http://www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct)

### Emplacement de la demande :

396, Avenue Olivier (lot 1 584 305)

### Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à permettre la conversion de deux unités dans un bâtiment multifamilial en deux logements résidentiels sans aménager deux (2) espaces de stationnement sur le lot, et ce, bien que la sous-section 5.5.2 du Règlement 1303 concernant le zonage stipule qu' « un bâtiment existant ne peut être établi que si après l'entrée en vigueur du présent règlement : (3) dans le cas d'un bâtiment multifamilial, il comporte sur le lot ou le terrain sur lequel il est érigé au moins un espace de stationnement par unité de logement ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur le site web de la ville. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne : <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/>.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser en personne au comptoir du Service de l'aménagement urbain, par téléphone au 514 989-5200, ou par courriel à [permis@westmount.org](mailto:permis@westmount.org).

FAIT à Westmount, ce lundi 22 juin 2026.

**David Lapointe**  
Assistant greffier de la ville